



RYTHMES SCOLAIRES 2018/2019

CONSULTATION DES FAMILLES

Dans ce livret vous trouverez des informations sur l'intérêt de la mise en place de la réforme en 2014 et sur les conséquences des différentes options que nous vous proposons pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Nous souhaitons vous consulter afin de prendre la meilleure décision en accord avec les différents acteurs éducatifs des journées de vos enfants.

Vous aurez à prioriser vos choix sur la fiche réponse insérée dans ce livret. Mettez 1 pour l'option que vous préférez, 2 pour la seconde, jusqu'à 5 pour l'option qui vous correspond le moins.

Merci de nous retourner la fiche réponse avant le Mardi 21/11/2017 via le cahier de liaison de votre enfant

(Ou en Mairie si votre enfant ne fréquente pas l'école cette année)

INFORMATIONS

RAPPEL DE LA LEGISLATION ACTUELLE :

- 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées dont 5 matinées.
- 5h30 heures maximum d'enseignement par jour, 3h30 par demi-journée.
- Décret du 28/06/2017 : possibilité de revenir à 4 jours sans dérogation.

Suite au courrier de l'Académie de Rennes voici les dates clés de la réflexion :

- 6/11/2017 : Déclaration de réflexion sur une éventuelle modification des rythmes scolaires 2018/19
- 15/01/18 : Date butoir d'envoi d'une demande de modification des rythmes scolaires pour la rentrée 18/19

FINANCEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES A TALENSAC :

Les rythmes scolaires coûtent 49000€ sur l'année 2016. Voici la répartition des charges :

- 15000 € à la charge la Mairie
- 11000 € de subvention de la CAF
- 23000 € de subvention de l'Etat

La CAF s'est engagée à maintenir ses aides jusqu'en Décembre 2018. Les fonds de l'Etat sont également maintenus pour l'année 2018. A ce jour, nous n'avons pas d'information plus précise.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) de TALENSAC

La commission s'est réunie le 10/10/2017. Etaient représentés : L'école, la commission Jeunesse & éducation de la mairie, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), le centre de loisirs, les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P).

Le souhait de rester à 5 matinées d'enseignement est partagé par tous. Ces temps d'apprentissage, essence de la réforme des rythmes scolaires, sont importants pour les enfants (notamment pour les cycles 1 et 2 : de la maternelle au CE2 qui représentent 70% des effectifs). Plus les enfants sont en difficulté, plus ces temps sont importants souligne l'équipe enseignante.

Un retour à la semaine de 4 jours accroîtrait donc les différences entre les élèves en difficulté et les autres.

Le Samedi matin serait la meilleure solution pour le rythme des enfants. Mais les difficultés d'organisation pour les familles et sur le territoire alentour font du Mercredi matin une solution acceptable.

La commission a souhaité dans sa majorité que les familles soient consultées avant une prise de décision. Une réunion publique d'information a été organisée le Jeudi 9/11/2017 afin de pouvoir expliquer nos positions et répondre aux questions des participants.

Le conseil municipal du 16/10/2017 a approuvé cette consultation et remis sa prise de décision au conseil de Décembre 2017.

Il a été également noté qu'un retour à la semaine des 4 jours aurait un impact conséquent sur l'emploi dans la commune.

Enfin la commission souligne que l'organisation du temps prônée par la réforme répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : Notamment favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont le plus attentifs. Les temps libérés servent à la mise en place de Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) non obligatoires permettant aux enfants de pratiquer et/ou de découvrir des activités physiques et sportives, culturelles, artistiques, ...

CONTACT AVEC LES ASSOCIATIONS

Nous avons pris contact avec les associations susceptibles d'accueillir des enfants de 3 à 10 ans après l'école :

Nous souhaiterions faire coïncider les séances de sport associatives avec le planning de l'école afin d'alléger les journées des enfants. (Éviter qu'une tranche d'âge ait sport à l'école et en association le même jour.)

Nous souhaiterions également voir si elles pourraient adapter leurs horaires dans le cas où l'école finirait plus tôt afin de réellement raccourcir la journée de certains enfants. (cf. choix des rythmes scolaires 2018/19)

MONTFORT COMMUNAUTE

Suite à une réunion du bureau de Montfort Communauté, il apparaît qu'une cohésion territoriale serait souhaitable. La majorité des communes cherche des solutions pour maintenir les 4,5 jours. Les difficultés, incertitudes financières sont les principaux freins.

DETAILS DES OPTIONS PROPOSEES DANS CETTE CONSULTATION :

Vous y trouverez les conséquences pour les enfants, les familles, la Mairie et les emplois ainsi qu'un planning de la semaine scolaire.

Choix : Maintien des 4,5 jours avec T.A.P (comme aujourd'hui)

Dans cette option, vu le contexte financier actuel pour les municipalités, nous serons amenés à demander une participation financière aux familles des enfants qui fréquenteraient les T.A.P. Vous trouverez 3 tarifications différentes en fonction des scénarii.

Pour les enfants :

- Maintien des 5 matinées propices aux apprentissages fondamentaux
- Maintien des Temps d'Activités Périscolaires

PLANNING SCOLAIRE SEMAINE 4,5 JOURS AVEC TAP

	7h30	8h45	12h	12h15	13h	14h	15h15	16h30	18h45
LUNDI	accueil centre de loisirs	Enseignement	temps méridien		Enseignement	T.A.P	accueil centre de loisirs		
MARDI	accueil centre de loisirs	Enseignement	temps méridien		Enseignement		accueil centre de loisirs		
MERCREDI	accueil centre de loisirs	Enseignement 8h45-12h15		garde gratuite	possibilité d'accueil au centre de loisirs				
JEUDI	accueil centre de loisirs	Enseignement	temps méridien		Enseignement		accueil centre de loisirs		
VENDREDI	accueil centre de loisirs	Enseignement	temps méridien		Enseignement	T.A.P	accueil centre de loisirs		

APC positionnés les lundis et vendredis midi (30min)

Pour les familles : Participation financière aux T.A.P *

- Si les financements de l'état et de la CAF sont maintenus : **gratuité** maintenue pour les familles
- Si seul le financement de la CAF est maintenu, il restera à charge des familles : 23000 € soit un coût mensuel de env. **10,70€ / enfant** (Tarification modulée en fonction de votre Quotient Familial)
- Si aucun financement n'est maintenu, il restera à charge des familles : 34000 € soit un coût mensuel de env. **15,80€ / enfant** (Tarification modulée en fonction de votre Quotient Familial)

Pour la Mairie

- Maintien du financement actuel

Pour les emplois

- Maintien des emplois et heures liés aux T.A.P

**Calculs réalisés sur la base de 72 séances de T.A.P/année scolaire et d'une moyenne de 215 enfants participants aux T.A.P*

Choix : maintien des 4,5 jours sans T.A.P

Partant du principe que le maintien des 5 matinées est important pour les enfants et que l'aspect financier peut légitimement faire hésiter les familles, nous vous proposons une option à 4,5 jours sans T.A.P et avec un système de garde gratuite jusqu'à 16h30.

Pour les enfants :

- Maintien des 5 matinées d'enseignement propices aux apprentissages fondamentaux
- Raccourcissement des journées (pour les enfants quittant l'école à 16h)

Pour les familles :

- Gratuité des temps de garde (en rose sur le planning)

Pour la Mairie

- Maintien du financement actuel

Pour les emplois

- Maintien d'une partie des emplois et heures du personnel.

Dans cette proposition nous souhaiterions voir avec les associations si elles pourraient commencer leurs séances plus tôt après l'école afin de raccourcir les journées de certains enfants.

Notez qu'une sortie d'école sera possible à 16h puis une seconde à 16h30.

PLANNING SCOLAIRE SEMAINE 4,5 JOURS SANS TAP

	7h30	8h45	11h45	12h	13h	14h	16h	16h30	18h45
LUNDI	accueil centre de loisirs	Enseignement			temps méridien	Enseignement		garde gratuite	accueil centre de loisirs
MARDI	accueil centre de loisirs	Enseignement			temps méridien	Enseignement		garde gratuite	accueil centre de loisirs
MERCREDI	accueil centre de loisirs	Enseignement 8h45-11h45		garde gratuite	possibilité d'accueil au centre de loisirs				
JEUDI	accueil centre de loisirs	Enseignement			temps méridien	Enseignement		garde gratuite	accueil centre de loisirs
VENDREDI	accueil centre de loisirs	Enseignement			temps méridien	Enseignement		garde gratuite	accueil centre de loisirs

APC à positionner le midi (30min)

Choix : Retour à la semaine des 4 jours

Pour les enfants :

- Perte de la 5^{ème} matinée propice aux apprentissages.
- Accroissement possible des inégalités scolaires
- Diminution du temps méridien : manger plus vite ou être plus nombreux par services
- Aide Pédagogique Complémentaire à positionner à 16h30

PLANNING SCOLAIRE SEMAINE 4 JOURS

	7h30	8h45	12h	13h45	16h30	18h45
LUNDI	accueil centre de loisirs	Enseignement		temps méridien	Enseignement	accueil centre de loisirs
MARDI	accueil centre de loisirs	Enseignement		temps méridien	Enseignement	accueil centre de loisirs
MERCREDI	possibilité d'accueil au centre de loisirs					
JEUDI	accueil centre de loisirs	Enseignement		temps méridien	Enseignement	accueil centre de loisirs
VENDREDI	accueil centre de loisirs	Enseignement		temps méridien	Enseignement	accueil centre de loisirs

APC à positionner le soir à 16h30 (30min)

Pour les familles

Pour certaines familles qui n'auront pas d'autres moyens de garde le mercredi, voici les tarifs du centre de loisirs :

- Matin sans repas (9h-12h) = **8,27€**, Matin+repas (9h-13h30)= 12,52€, Journée (9h-17h) = 18,09€
- L'accueil avant 9h et après 17h est facturé **2,14€/heure**. Facturation à la minute.
- Pour les allocataires, la CAF participe à hauteur de 4,31€/j ou 2,15€ par 1/2j
- Tarification modulée en fonction de votre Quotient Familial

*A titre indicatif: Si vous devez mettre votre enfant le mercredi matin (de 9h à 12h) au centre de loisirs, il vous en coûtera : env. **29,8€/mois***

Pour la Mairie

- Moindre coût financier

Pour les emplois

- 7 agents uniquement employés sur les T.A.P perdent leur emploi.
- 10 agents perdent env. 3H/semaine scolaire (124h/an)
- Certains agents seront également touchés par la réduction du temps méridien